

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

**Nombre de Membres**

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	22
Votants	26
Date de la convocation :	
	27/11/2025
Date de l'affichage :	
	27/11/2025

**DELIBERATION N°10 DU 3 DECEMBRE 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq,**

**Le trois décembre, à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents :** Patrick ANGLÈS, Anne AURIOL, Jean-Christophe BOUCAUD, Cécile COMPAIN, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Michel SANCHEZ, Jérémie SANSA, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYN,

**Absents excusés :** Sophie BALLESTER (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD), Patrick JEAN-FRANÇOIS, Rodolphe SANCHEZ (procuration à Thierry DAURAT), Alain TAURINES (procuration à Patrick ANGLES), Virginie THOMAS (procuration à Anne-Catherine TERRYN)

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe BOUCAUD

**OBJET : MISE À DISPOSITION DE LA SALLE ESPRIT GARE – LES VIGNERONS DU PAYS D'ENSÉRUNE**

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie du village, la collectivité met à disposition des associations et de divers organismes, des salles municipales et espaces polyvalents.

Cette mise à disposition s'effectue dans la limite de la disponibilité des locaux en fonction du nombre de personnes.

Les Vignerons du Pays d'Ensérune sollicitent la commune pour la mise à disposition de la salle Esprit Gare en décembre 2025 ainsi qu'en janvier 2026, pour l'organisation de deux réunions publiques.

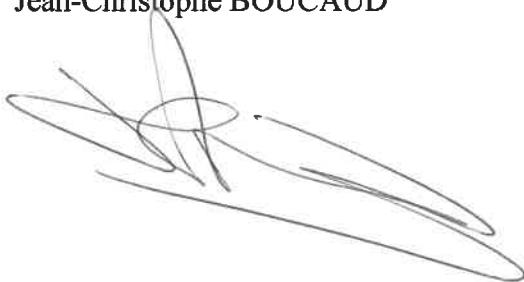
Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une mise à disposition de la salle à titre gracieux.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :**

- **Approuve la mise à disposition de la salle Esprit Gare aux Vignerons du Pays d'Ensérune à titre gracieux le 2 décembre 2025 et le 29 janvier 2026 ;**
- **Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.**

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe BOUCAUD



Le Maire,  
Marlène PUCHE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20251203-DEL10-031225-AI  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025